ROUBAIX

Au Tribunal de simple police

Le drapeau rouge

On se rappelle que le lendemain des élections du 11 avril, un procès verbal fut dressé par M. Lecomte, commissaire de police, à la charge de notre ami Arthur Hélynck, conseiller municipal, sous prétexte qu'il avait arboré un drapeau rouge à la fenêtre du 1er étage de sa maison.

Le fait est que le drapeau rouge, que le commissaire de police avait vu, était tout simplement la bannière de la chorale enfantine du Parti ouvrier, dont le citoyen Hélynck est le directeur.

L'affaire est venue hier devant le tribunal de simple police. C'est M. Petit, juge de paix, qui préside. M. Chapé occupe le siège du ministère public.

Un grand nombre de personnes sont présentes à l'audience pour suivre les débats.

Quand notre ami est appelé et qu'il a déclaré ses nom et qualités, M. Petit lui demande s'il reconnaît la contravention qui lui a été dressée.

Le citoyen Hélynck reconnaît bien que le commissaire de police est allé chez lui, alors qu'il était absent, intimer à sa femme l'ordre d'ôter la bannière qui flottait à la fenêtre, mais il prétend que cette bannière n'est pas précisément un drapeau rouge et qu'elle ne constitue pas un emblème séditieux.

Il s'offre à le prouver au tribunal en la déployant devant lui.

M. le juge de paix y consent.

Notre ami Hélynck, qui a soigneusement enveloppé la bannière dans du papier, la déroule et la montre. C'est celle que nous avons vue maintes fois, dans grand nombre de manifestations socialistes.

Elle est en soie du plus beau rouge, en effet, mais elle est frangée d'or à tous ses côtés et sur le fond se détachent ces mots, également en lettres d'or : « Chorale enfantine du Parti ouvrier ».

Le juge de paix se la fait passer dans les mains pour la regarder attentivement. Il reste perplexe et se demande s'il peut condamner.

Car, en effet, des jugements de cour de cassation ont été rendus dernièrement qui établissent que les bannières rouges de sociétés ne pouvaient être assimilées à des drapeaux rouges.

Par conséquent, n'étant pas des emblèmes séditieux, on ne peut condamner ceux qui les arborent.

Mais le juge de paix semble douter que ce soit pour cette bannière que le commissaire ait verbalisé. Et comme il fait part de ses doutes en prévenu celui-ci lui fait justement remarquer qu'il s'étonne que le commissaire de police « verbalisateur » ne soit pas présent.

M. Petit ordonne alors à un agent d'aller le chercher et bientôt, M. Lecomte, tout essoufflé, arrive pour témoigner.

Pourtant pendant qu'on est parti le chercher, le juge de paix fait quelques réflexions qui lui amènent, naturellement, des réponses du citoyen Hélynck.

— Mais vous ne savez donc pas que le drapeau rouge est le drapeau des communards dit-il.

Ce mot « communards » semble mettre notre juge de paix en chair de poule. Le brave homme ne doit connaître la commune que de façon dont l'expliquent les journaux bourgeois. Ah ! s'il savait !

— Mais je ne le renie pas, les communards qui le portaient, hélynck, au contraire !

M. le juge de paix ne dit mot mais il pose cette autre question à notre ami :

— Fut-ce dans un but politique ou de fête que vous avez arboré cette bannière ?

— Mais pour les deux, répond Hélynck, vu que je fêtais une victoire politique !

Quand le commissaire de police arrive, l'affaire est reprise.

Ce magistrat déclare qu'il n'a pas vu le jour qu'il a fait la contravention, qu'il y avait des lettres sur la bannière, il ajoute même qu'un agent de police, qui était avec lui, en lit plus davantage remarquées.

Peut-être bien que ce jour-là M. Lecomte et son agent étaient un peu myopes ! A qui cet accident n'est-il arrivé un jour ?...

En tout cas, il ne nie pas que ce soit bien le drapeau (!) qu'il a vu le 12 avril à la maison Hélynck.

Le juge de paix demande au citoyen Hélynck si la Chorale enfantine est légalement constituée.

Le prévenu répond négativement.

Enfin, sur la demande du citoyen Hélynck, l'affaire est remise à huitaine.

Si on demande si une condamnation pourra intervenir.

Jeudi prochain, nous serons fixés.

COUJATISME CONSTITUTIONNEL

Les bourgeois roubaisiens commencent à comprendre qu'ils ont entassé, au cours des dernières fêtes, des Pélions de bourdes sur des Ossas de gaffes : ils se rongent les ongles, de colère concentrée, en songeant qu'ils ont, de gaîté de cœur, exposé l'amiral Besnard au formidable affront, si bien mérité, qu'il a reçu lundi.

Aussi, aujourd'hui, voudraient-ils donner le change. Avec une bonne foi toute carthaginoise, ils essaient de faire remonter aux collectivistes roubaisiens la responsabilité de la conduite de... Roubaix infligée au monteur de petits bateaux, qui vint l'autre jour, entre le beau commandant Despatures et le préfet Laurent-le-Sot, faire rel des mamours à l'Union de la boîte à Pandore.

La vérité est que la manifestation populaire du 7 juin, toute spontanée, n'était pas prévue par aucun peau-rouge.

Les membres de l'U. S. E. P. s'étaient dit : « Nous allons faire venir l'amiral, nous l'empêcherons de remplir envers les élus de la cité roubaisienne ses devoirs de politesse. Tout à la joie, et dans l'enivrement d'un jour de fête, les collectivistes oublieront de siffler. Nous en profiterons pour déclarer, ensuite, que le parti socialiste est vidé, mort, n'existe plus, et nous nous gausserons de sa sagesse. »

Ces roublards à la manque croyaient sincèrement que tout se passerait ainsi ; malheureusement, ils avaient compté sans leurs hôtes. Ils avaient fait une manœuvre politique — car, il est inutile qu'ils s'en défendent, personne ne s'y trompera ; — les collectivistes ont répondu par un mouvement de front à leur mouvement tournant, et c'est à nos amis qu'est resté l'avantage.

Le *Journal de Roubaix* peut donc ergoter à son aise. Il peut continuer à déclarer, pour l'édification dans cléricale cible, que ce sont les socialistes, ces polés ses galeux, qui ont fait intervenir, dans une fête patriotique, la question de lutte des partis qui n'avait rien à voir là-dedans.

Personne ne sera dupe de ces allégations intéressées, et tout le monde sera d'accord pour déclarer que la responsabilité de l'accueil, — enthousiaste à l'envers — fait par les roubaisiens au ministre de la marine, doit incomber aux malotrus qui se sont installés dans notre ville, et sollicité de l'administration municipale son concours moral et pécuniaire, et n'ont même pas eu l'élémentaire politesse de conduire l'éléphant blanc en faveur qu'ils exhibaient — une curiosité, en somme, comme une autre, — chez leurs amphitryons.

N'y a-t-il pas là un symptôme inquiétant de ce mal bourgeois que les médecins classent sous le nom de « goujatisme constitutionnel ? »

Louis MARLE.

Chronique vélocipédique

Huret battu par Champion

Nos lecteurs savent que Champion qui avait été battu par Huret sur le Vélodrome roubaisien n'avait pas accepté sa défaite qu'il attribuait à un accident survenu — on sait, en effet, que sa machine se brisa — et aussi au défaut d'entraînement. Il lança un défi à Huret.

Ce dernier voulut bien accepter à condition de courir sur une longueur d'au moins 50 kilomètres. Les conditions étant acceptées de part et d'autre, la course a eu lieu lundi dernier, au vélodrome Buffalo, à Paris.

Le match s'est fait sur 50 milles anglais, soit 80 kilomètres 466 mètres.

C'est « le gosse » qui est sorti vainqueur de cette lutte sensationnelle qui avait attiré un nombre considérable de spectateurs. Il faut dire qu'il a été merveilleusement secondé par ses équipes dont aménement.

Dès le commencement de la course Champion a pris l'avance sur Huret et, au 5e kilomètre, après une chasse insensée, il parvenait à le doubler.

Malgré tous les efforts de son adversaire, « le gosse » a gardé son avance et il est arrivé premier, battant Huret d'un tour et demi.

Mais il n'a néanmoins pu battre le record des 50 milles qui est encore détenu par Huret avec 1 h. 42 m. 42 sec. 2/5. Champion a mis exactement 1 heure 44 m. 28 s. 3/5.

Morin a couru dimanche à Bruxelles et a battu les coureurs belges Protin et Heuben. Un défi a été lancé au « Breton-Volant » par Protin, qui m'a été battu que de 30 centimètres.

Nouvelle société

Par arrêté préfectoral, la société chorale dite « les Enfants de l'Epeule », établie à l'estaminet Théodore Petit, angle des rues de l'Epeule et de l'Industrie, est autorisée à se constituer légalement.

Peu galant

Un type pas galant, c'est Louis Creux, 33 ans, maçon, boulevard de Strasbourg, 47, qui a administré une raclée à Mme Clémence Seguin, 35 ans, cartière, même adresse.

Cette dame a été avertie par les agents à port d'une plainte au commissaire du 1er.

Ivresse

Henri Le'run, 30 ans, né et demeurant à Fiers, a été arrêté pour ivresse manifeste sur la Grande-Place et interrogé sur le commissariat du 1er arrondissement.

Médaille coloniale

Nous sommes heureux d'annoncer que le citoyen Espagnolet Louis-Joseph, demeurant rue d'Estaing, cour Bonnet, 3, à Roubaix, a reçu la médaille coloniale d'Algérie.

RÉUNION PUBLIQUE

Dans sa dernière réunion, la chambre syndicale des ouvriers cordonniers, en formation, a décidé d'organiser une réunion publique à la Paix, le lundi 21 juin, à 8 heures du soir.

Elle s'est assurée, pour cette réunion, le concours des citoyens Séverine, Eugène Aucoc, rédacteur en chef de l'*Egalité*, et SARCHE, secrétaire du syndicat de Lille.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Grand concours d'Orléans. — C'est aujourd'hui vendredi 11 juin la mise en loge pour le magnifique concours d'Orléans (Loiret) 822 kil. donné par la société l'*Espérance*, au Souvenir de Crimée, rue de l'Epeule, Roubaix, dans un rayon de 20 kil. 5000 fr. de prix garantis tout en espèces, quelque soit le nombre de pigeons et divisés en 200 prix aux 200 premiers constatés. Mise exceptionnelle, 0 fr. par pigeon.

Poules diverses : unique à 0,25, 0,50 par 50 ; — à 1, 2, 1 et 5 fr. par 100 ; — à 10, 20, 50 et 100 fr. par 500.

Souscription au bureau de Roubaix, de midi à 2 heures du soir, au café de Mouscron, de midi à 4 heures exactes.

De nombreux et sérieux paniers sont à la disposition du concours. Les constateurs seront réglés à Mouscron le samedi 12 juin, de 10 heures à midi 1/2 et à Roubaix, de 7 h. à 9 h. du soir, même jour.

La commission veillera à l'ordre et à la bonne marche de cet important concours et prie MM. les colombophiles de ne pas attendre les derniers instants pour faire inscrire leurs pigeons.

Tous les amateurs auront à cœur de participer à ce brillant concours, unique dans son genre, et représentant les prix garantis d'avance de 5 concours de 1.000 pigeons à lir de mise. D'autre part, devant la dégénérescence des concours actuels, tous voudront répondre à l'appel de cette société dans sa manifestation à l'Union des amateurs et l'encourager par leur présence en grand nombre dans son audacieuse entreprise.

Nouvelle société. — Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 1897, la société colombophile dite « Le Petit Noir », établie chez M. Edmond Dolphens, cabaretier, rue des Fontenettes, 53, est autorisée à se constituer légalement.

Concours de chiens ratiers

Dimanche, chez M. Florimond, cabaretier, place du Trichon, grand concours de chiens ratiers. 200 francs de prix en deux catégories.

1re Catégorie : chiens de 10 kilos ; 2e catégorie, chiens au-dessus de 10 kilos.

Vu la décision prise par le comité, en assemblée du 25 mai, tous les prochains concours commenceront à l'heure annoncée sur les affiches, à 4 heures.

Convoi civil

Dimanche 13 juin auront lieu les funérailles du citoyen Polydore Bronchart, décédé à Roubaix, le 10 juin, à l'âge de 43 ans.

L'assemblée à la maison mortuaire à 3 heures du soir, rue d'Italie, 11.

Mouvement ouvrier

Le groupe Karl Marx se réunira aujourd'hui vendredi, chez le citoyen Charles Lequenne, cafetier, rue Maurewaert.

TOURCOING

Au moment où nous mettons sous presse, notre courrier de Tourcoing ne nous est pas encore parvenu.

Chapeaux de Paris : 4, rue GALERNE, LILLE

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Concours de pigeons voyageurs. — La société colomphile « La Colombe Fidèle », établie chez M. Edouard Meerseman, 8, rue d'Ennequin, à Lœos, organise pour le dimanche 13 juin, un grand concours sur Chantilly. Il y aura 400 francs de prix d'honneur répartis comme suit :

10 francs au 1er pigeon constaté. 9 prix de 5 francs aux 9 pigeons suivants. 10 fr. à la première série de 4 pigeons. 10 francs à la première série de 3 pigeons. 10 francs à la deuxième série de 3 pigeons. 5 francs à la première série de 2 pigeons. 5 francs à la deuxième série de 2 pigeons.

Mise par pigeon, 1 fr. 50 dont 1 fr. pour prix et 0 50 pour honneur. Mise en paniers le samedi 12 juin.

La société informe les amateurs qu'un bureau de marquage sera établi chez M. Leclercq, cabaretier, rue Léon Gambetta, 251 (Nouvelle Aventure), de 4 à 7 h. 1/2 du soir.

HELLEMMES. — *Solidarité et charité.* — Le dimanche 13 juin, à 6 h. 1/2 du soir, dans la salle de l'Alliance, une grande fête de bienfaisance sera donnée au profit d'un des membres du conseil municipal malade depuis plus d'un an.

Nous invitons tous les camarades à être présents et à nous amener le plus de monde possible.

Un programme des plus alléchants a été établi, de façon à satisfaire amplement le public. Nous en donnerons connaissance dans un prochain numéro.

Parti ouvrier. — Assemblée générale exceptionnelle le mardi 15 juin, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la section. Présence indispensable.

Ordre du jour : Lecture du procès verbal ; Prise des pouvoirs de la nouvelle commission.

LAMBERSART. — *Clérico-aliénés.* — La *Croix* a des inconséquences qui ne s'expliquent que par un déséquilibrement des facultés intellectuelles de ses correspondants occasionnels.

C'est ainsi que la semaine dernière, elle publiait une élucubration ultra-fantaisiste (pour ne pas dire plus) qui est certainement l'œuvre d'un échappé d'une maison d'aliénés.

L'auteur de cet entrefilet commence par déclarer que la veste qu'a reçue Samé aux dernières élections est une veste mémorable.

Puis, se ravisant, il dit que la veste n'était pas bien taillée et qu'il y a eu des déceptions (comprenne qui veut).

A quoi la faute ajoute-t-il aux conservateurs parbleu qui n'ont organisé ni réunion ni fait de publicité.

Nous savions, pertinemment, nous socialistes, que notre candidat n'aurait pas été nommé, mais nous l'avons présenté pour compter nos voix et nous rallier. C'est avec une vive satisfaction que nous avons constaté que le parti prospérait dans la commune et que nos idées se propageaient avec une telle rapidité, qu'elles troublaient le correspondant de la *Croix*, dans ses « ruminations ».

Revenant un autre thème, la bonne *Croix* reproche aux ouvriers d'avoir laissé le citoyen Delory, *honir* la religion et démolir les croyances qui, depuis des siècles, courent le peuple sous le joug clérical.

A la réunion du Coq Fatzan, qui a eu un succès considérable, on pas un contradicteur n'a osé se présenter, le correspondant de la *Croix*, toujours de plus en plus fantaisiste, ose écrire que vingt mains à peine se sont levées pour réclamer la candidature du citoyen Samé.

On sait que cette candidature fut acclamée à l'unanimité, mais au journal clérical on ne regarde pas de si près.

Ce qui ressort de plus clair dans tout ceci, c'est que les progrès du socialisme effarouchent et font rire jaune cléricaux et réactionnaires. Ils ne sont cependant pas au bout de leurs peines.

Toujours les pauvres qui payent la noce ! — Nous apprenons que depuis l'inauguration de la nouvelle église le conseil municipal réactionnaire a voté une somme de 500 fr. pour traitement d'un vicaire et 500 fr. pour la musique municipale.

Sans discuter l'opportunité de ces deux subventions, nous constatons que les largesses municipales sont faites au détriment des pauvres. En effet, les pauvres n'ont plus de pain l'été et n'ont pas de charbon l'hiver dernier. Il y a des familles de 5 et 6 enfants en bas âge qui ont le droit de mourir de faim parce que l'hiver saison but son lien.

Et tout cela pour payer M. le vicaire !

Jugez et appréciez lecteurs !

HAUBOURDIN. — *Vol à la Gare.* — Pendant l'avant dernière nuit, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans le bureau de la grande vitesse et ont dérobé quelques montres sans valeur et un colis postal, contenant des produits pharmaceutiques. Ils se sont également emparés d'une cassette dans laquelle le chef de gare renferme ses recettes, mais qui, heureusement, ne contenait absolument rien.

Cette cassette a été retrouvée dans un bâtiment voisin de la gare.

Le vol, qui a beaucoup d'analogie avec celui commis il y a un mois à la gare de Lomme, est certainement l'œuvre de la même bande qui, espérons-le, ne tardera pas à être arrêtée.

BAUVIN. — *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal se réunira demain samedi à 7 heures 1/2 du soir. L'ordre du jour porte : comptes et budgets.

Nous voulons espérer que dans l'intérêt des contribuables certains compères dont nous aurons à reparler, ne s'opposeront plus comme l'année dernière, à fournir au conseil municipal toutes les pièces justificatives concernant les comptes du maire et ceux des fournisseurs.

WATTRELOS. — *Inauguration du monument.* — Dimanche prochain 13 juin, aura lieu l'inauguration solennelle du monument, érigé dans le cimetière de Wattrelos aux soldats morts pour la patrie. Trois discours seront prononcés sur le monument, un par M. le Maire, un au nom du Parti ouvrier et un troisième au nom de toutes les sociétés de la ville qui participeront au cortège.

Les sociétés sont priées de se réunir, le dimanche matin à 11 heures, rue du Moulin où MM. Léon Wattrelot et Hazebrouck leur assigneront leur place respective.

Le cortège suivra l'itinéraire suivant : rue de Lens et le cimetière.

Pour le retour : Rue de Lens, rue Négrier, rue Traversière, et dislocation Grande-Rue.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira le mercredi 16 juin prochain, à 7 h. 1/2 du soir, pour la suite de l'ordre du jour de la dernière séance.

Mutation dans la police. — Hier matin, M. Clément, commissaire de police, quittait définitivement la ville pour aller rejoindre son nouveau poste à Berthel (Ardennes). M. Clément était accompagné de son successeur M. Bouvart qui vient de Pagny-sur-Moselle.

ARMENTIÈRES. — *Tentative de viol.* — Le nommé Casnesnne Henri-Charles, 42 ans, demeurant rue d'Ypres, 51, a été arrêté pour tentative de viol sur sa fille, âgée de 15 ans.

Cet ignoble brute, qui a déjà plusieurs condamnations à son actif, maltraitait sa femme de la façon la plus ignominieuse et se livrait sur ses enfants, chaque fois qu'il était en état d'ivresse, à des attouchements obscènes.

Il a été conduit à Lille, hier matin.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Les concerts.* — En l'absence de la musique de l'Ecole d'artillerie, la municipalité a décidé que les sociétés de musique qui doivent participer au festival du 11 juillet, à l'occasion de la fête communale, pourraient se faire entendre avant la date indiquée.

Voici les sociétés inscrites pour les concerts, qui commenceront dimanche prochain :

Dimanche 13 juin. — Fanfare des Enfants de Gayant ; Fanfare républicaine de Landas.

Dimanche 20 juin. — Fanfare de trompettes des Enfants du Nord, de Roubaix ; musique municipale de Gendescourt ; musique municipale de Croix ; fanfare de Roost-Warendin.

Dimanche 27 juin — Fanfare municipale d'Escaudain, fanfare les Intimes, de Tourcoing ; harmonie des Travailleurs de Denain ; Union municipale de Faumont (harmonie).

Dimanche 4 juillet. — Musique municipale de Mouveaux (harmonie) ; fanfare des mineurs d'Abscon.

Obsèques de M. Camescasse. — Demain auront lieu, à Douai, les obsèques de M. Camescasse, sénateur du Pas-de-Calais.

Un taureau échappé. — Hier, à 9 h. du matin un taureau s'est échappé des mains de son conducteur et s'est introduit dans une maison en construction, place du Barlet, il a fait tomber une vente de cave.

M. Fidon, l'entrepreneur de l'immeuble, a été de suite désintéressé du dégât, il n'y a pas eu d'accident de personne.

FLERS-EN-ESCREBIEUX. — *Enfant brûlé.* — Il y a quelques jours, une petite fille de 3 ans 1/2, Mathilde Stévenard, est tombée dans un chaudron d'eau bouillante que sa mère venait de retirer du feu.

La pauvre petite a eu le bassin et le dos horriblement brûlés et est morte, le lendemain de l'accident, dans d'affreuses souffrances.

SIN-LE-NOBLE. — *Suicide.* — Mme Marie Lamour, épouse de M. Dumas, s'est levée pendant la nuit de lundi-mardi, et, dans un accès de fièvre chaude est allée se pendre dans son grenier.

LALAING. — *Noyé.* — On a retiré, mardi matin, d'un courant à la vanne de Lalaing le cadavre d'un homme qui paraît âgé de 30 ans environ.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Le noyé est inconnu à Lalaing.

WAZIERS. — *Juste réclamation.* — Samedi dernier, à la fosse Gayant, au moment de la paie, plusieurs ouvriers ont réclamé d'une façon assez violente sur la modicité de leurs salaires. En effet, beaucoup d'entre eux gagnent à peine 3 francs par jour.

Les réclamants disent qu'il y a trois ans on leur avait promis un salaire minimum de 5 francs, mais qu'ils n'ont jamais rien vu venir.

Les chefs porions Félix Vandekerckove et Buffeux ont promis de s'occuper d'une façon active, de cette question et de soumettre les désidérata à MM. les ingénieurs.

Espérons que tout s'arrangera pour le mieux des intérêts des mineurs.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI. — *Un aveu.* — L'organe officiel de l'opportunisme à Cambrai, l'*Indépendant*, journal qui joue tous les rôles, y compris ceux de Pierrot et d'Arlequin, est en train de polémiquer (pardon pour ce néologisme avec les radicaux, ses compères, tout cela autour du Conseil municipal.

L'hypocondriaque, auteur de cette prise de bec qui nous réjouit, demande naïvement au conseiller municipal rallié qu'il attaque M. Deligne, un primeur, s'il est partisan de la suppression des quarante-trois millions d'économies à faire sur le budget des cultes. Or, c'est de bonne guerre.

Mais, farceurs d'opportunistes, demandez donc à votre député, le muet du serail Michau, s'il est part sans de cette suppression. Poursuivez plus loin votre enquête et adressez-vous au Merle blanc, son successeur, le beau Bersez, maire de notre ville, et posez-lui donc l'ultimatum de voter contre le budget des cultes.

Seulement, il faudrait un acte authentique et signé ; sans cela, on vous considérera dans le parti socialiste comme un tas de fumistes.

Gageons que l'*Indépendant* restera muet. Il est vif pour l'attaque, mais il n'est pas prompt pour la réponse. A bon entendeur salut !

POPULO.

SANCOURT. — *Conférence.* — Dimanche 13 juin, à 7 heures du soir, les citoyens RASSEL et JESUPRET feront, dans cette commune, une conférence publique et contradictoire chez Henri Gilleron, aubergiste, route de Douai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES. — *Retour de concours.* — La population fourmisienne a fait, mardi dernier, une superbe réception à la société de gymnastique, de retour de la fête fédérale de Roubaix, où elle a obtenu un si éclatant succès.

De nombreuses maisons étaient pavoisées et c'est sous une avalanche de fleurs que les gymnastes ont regagné leur local.

SAVON DU CONGO le plus parfumé pour la Toilette

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BÉTHUNE. — *Groupe béthunois.* — Le groupe Béthunois se réunira lundi prochain 14 juin à 8 heures du soir, au local habituel.

Ordre du jour : 1° Réception des nouveaux membres ; 2° Dispositions à prendre en vue d'une réunion publique ; 3° Questions diverses.

Présence indispensable.

ANNEZIN. — *Appel.* — Le citoyen Auguste Lanier, ancien ouvrier mineur, ancien délégué, invite tous les mineurs à assister à la réunion qui aura lieu le lundi 14 juin, salle Guilbert, faubourg d'Aire. Il y prendra la parole pour traiter du sort des travailleurs dans les mines.

LIÉVIN. — *Concours international de tir.* — Le concours international de tir au fusil gras et à la carabine Flobert, organisé par la société La Sentinelle, vient de s'ouvrir au stand de la société, rue Victor Hugo, pour se terminer le 15 août.

Les prix offerts par de généreux donateurs sont nombreux.

Un concours de importance de ce genre, la Cie du Nord a bien voulu mettre à la disposition du Comité organisateur un certain nombre de feuilles de route pour parcours individuel à moitié prix sur le réseau du Nord. Pour recevoir ces feuilles, les tireurs devront en faire la demande à M. Labry-Harnez, président de la Société de tir de Liévin.

SALLAU-près-LENS. — *Coups.* — Pour coups portés à la nommée Franquet Marie, 49 ans, femme Delforge, cabaretière à Sallau, procès-verbal a été dressé à la charge de Legrie Hermance, 22 ans, femme Lauvin, ménagère au même lieu.

ANNAY-sous LENS. — *Procès-verbal.* — La gendarmerie vient de dresser procès-verbal contre la nommée Wantier Céline, 31 ans, ménagère, pour avoir porté des coups à la nommée Desprez Berthe, 27 ans, ménagère à Annay.

AVION. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira les 12, 14, 15 juin et jours suivants.

Les électeurs sont invités à assister à ces réunions qui promettent d'être intéressantes.

CALAIS

Réponse au « Petit Calaisien »

Le citoyen Delcluze nous demande l'insertion de la note suivante :

Monsieur Naudin, directeur du *Petit Calaisien*, annonçait, il y a plus de huit jours, dans une lettre ouverte, qu'il mènerait, « conjointement avec la section calaisienne du Parti ouvrier », une campagne contre moi.

Dans son numéro d'hier il tente, malgré ma réponse, de m'entraîner dans une discussion de choses privées du Parti ouvrier. Il perd son encre : je ne veux point le suivre, je le répète, sur ce terrain là.

Qu'il mette donc ses menaces à exécution, mais qu'il affirme bien au moins que c'est conjointement avec la section du Parti qu'il le fait.

N'ayant rien dit ni rien fait en contradiction avec nos règlements, je n'ai rien à rétracter ou à infirmer. Pour le reste, je le répète aussi, il y a des juges ailleurs qu'au *Petit Calaisien*.

Voilà un an que le *Petit Calaisien* insinue, voilà un an qu'il altère la vérité et travestit tous mes actes. Il est temps que cela cesse, il est temps qu'il précise, à la fin ! Liberté me restera ensuite, quand le moment sera venu, de dénoncer la canaillerie des insinuations et des manœuvres qu'il tente ou fait tenter contre moi.

On a communiqué, paraît-il, un *secret* (?) à Monsieur Naudin ; qu'il le divulgue donc sans ambages, sans réticences !

Mais le public dira que l'ancien rédacteur de la *Petite France* de Wilson et du *Progrès de Lyon* profite, pour m'attaquer, du silence qui m'est imposé par une discipline qu'il ne peut comprendre, pas plus qu'il ne la comprenait à Lyon.

C'est chevaleresque c'est héroïque !

A. DELCLUZE.

Abandon d'un voilier en feu. — Lundi dernier, vers quatre heures du matin, le vapeur de pêche Jeannette, 22 t., appartenant à M. Stobert, armateur, monté par le patron Felix Rivet et plusieurs hommes se trouvait à douze milles en mer, lorsque l'équipage aperçut un grand voilier d'environ 400 tonnes duquel sortaient des flammes.

Peu après, un steamer anglais s'approchait et l'équipage, s'embarquant dessus, abandonna le voilier en feu.

M. Rivet fit approcher la *Jeannette*, aborda le voilier et essaya d'éteindre l'incendie qui n'avait pas encore une grande étendue.

Il y serait certainement parvenu lorsque le vapeur anglais, qui avait pris le large, s'approcha de nouveau ; l'équipage du voilier reprit bord et chercha à faire un mauvais parti au patron Rivet qui ne doit son salut qu'à l'intervention d'un marin français, déserteur, qui empoigna M. Rivet à bras le corps et le jeta par dessus bord, sur le pont de la *Jeannette*, qui fila à toute vapeur vers Calais, où l'équipage a déposé une plainte à l'autorité maritime.

Le chargement du voilier, qui appartient au port de Liverpool et venait du Chili, se composait de salpêtre.

Vexations policières. — Hier, la police secrète a été occupée toute la matinée à suivre nos vendeurs, les menaçant d'un procès verbal s'ils annonçaient autre chose que le titre du journal.

Nous sommes pour la plus large liberté, mais cependant puisqu'on a juge bon d'appliquer la loi dans toute sa rigueur, pour nos vendeurs, nous espérons que, parmi ses confrères le *Recul du Nord* ne sera pas une exception.

Singulière ivresse. — Procès-verbal a été rédigé à la charge du nommé Emile-Auguste Hochart, 25 ans, épicier, demeurant rue Thiers, 126, pour coups volontaires ayant occasionné des blessures à sa femme.

Accident. — Le nommé Delalin, âgé de 19 ans, journalier, route de Guines, étant occupé au déchargement d'un navire amarré, quai Est de l'arrière bassin près de la machinerie, a été bousculé par la chaîne d'une grue, et est tombé d'une hauteur de 7 à 8 mètres dans la cale du navire.

Dans sa chute, il s'est coupé le cuir chevelu sur une longueur d'environ 10 centimètres. Le blessé a été transporté chez M. Dupuy, pharmacien, dans une voiture de place, et ensuite à son domicile.

Quelques jours de repos suffiront pour la guérison de la plaie.

Etat-Civil. — Naissances du 9 juin. — Achille Imbert, rue Magret, 5. — Raymond Levitre, rue Gaillard, 26.

Du 10. — Adrien Ridoux, rue Thiers, 180. — Robert Letendart, rue du Cosmorama, 82.

Décès du 9 juin. — Eugène Antoine, 29 ans 8 mois, veuf de Elise Bailly, Hôpital. — Adelaïde Basquin, 77 ans, veuve de Charles Fontaine, rue du 29 Juillet, 99. — Marie Danchel, 29 ans 9 mois, Marche aux huiles, 18.

Du 10. — Joseph Devaux, 81 ans, veuf de Marie Lecorné, Hospice.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille

L'audition française de la Jeunesse. — L'audition annuelle des élèves du cours de diction professé par M. L. Carpentier, aura lieu le samedi 12 juin, à 7 h. 1/2 du soir, au Grand-Théâtre.

Les cartes d'entrée seront réservées aux membres de la Société, aux professeurs et à leur famille.

Les élèves de l'Union Française sont priés de s'adresser à leur professeur respectif pour obtenir des cartes.

Fête d'escrime

Parmi les adhésions que le comité organisateur de la Fête d'Escrime du Palais Rameau a reçues, nous avons remarqué les noms d'officiers, d'amateurs, de maîtres, militaires et civils. C'est dire combien cette séance sera intéressante.

M. le général de Ricouart d'Hérouville a bien voulu accepter de diriger les assauts. La musique du 16e bataillon de chasseurs à pied et le Cercle des Mandolinistes « Les Médiateurs » prêteront leur concours à cette fête qui commencera à trois heures et demie.

Jeu de bouchon

La Société des *Petits Baisses*, établie chez M. Frédéric, rue des Postes, 38, a l'honneur d'informer MM. les amateurs de jeu de bouchon qu'elle fera jouer, le dimanche 13 juin 1897, 100 fr. de prix en espèces.

On commencera à deux heures précises du soir.

La mise est fixée à 0,40 cent. ; deux mises, 0,15 cent. ; trois mises, un franc.

Ce jeu est donné au bénéfice du Parti Ouvrier.

Fête scolaire au Palais-Rameau

Samedi 12 juin, de 5 h. 1/4 précises à 7 heures du soir, une récréation scolaire de science amusante, sera offerte par la municipalité aux élèves (garçons et filles), des écoles municipales de la ville.

M. le professeur Eug. Poultier, chargé de cette réunion, a su grouper une série d'expériences très intéressantes et variées qui seront présentées dans cette séance.

Les familles, qui désireraient y assister, y trouveraient place moyennant 30 cent. perçus à l'entrée.

Sauveteurs du Nord

La fête annuelle, à l'occasion de la célébration du dix neuvième anniversaire de la fondation de la société des Sauveteurs du Nord, aura lieu le dimanche 18 juin 1897.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 10 juin. — Joseph Parsy, rue de l'Alma, 280. — Elvire Sayet, boulevard de Cambrai, 23. — Julienne Lambelin, rue de Meuvaux, 56.

Décès. — Jeanne Veldeman, 1 an, rue Beaurewaert, 42. — Henri Lepers, 63 ans, rue Cognet, 51. — Polidore Beuvier, 42 ans, rue d'Italie. 11. Mélanie Matthys, 48 ans, rue de la Tortue. — Césarine Rose, 42 ans, Hôtel-Dieu. — Clotilde Ghesquière, 11 heures, Hôtel-Dieu. — Gustave Buisine, 22 ans, rue Bernard, cour Duquesnoy, 12. — Vergauwe, présenté sans vie, rue d'Estaing, 108.

FONDATION

d'un nouveau Club Socialiste

A COURTRAI

Le directeur du Grand Bazar Social Français, à Courtrai, a le plaisir d'informer ses amis que, d'accord avec les ouvriers tailleurs et de nombreux socialistes dévoués, ils viennent de fonder un nouveau club socialiste qui a pris le titre de « Club socialiste international de Courtrai ».

Le « Club socialiste international » suivra le programme socialiste du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité* et à l'encontre de l'ancien club de propagande de Courtrai, fera de la propagande franche et loyale.

Les principaux efforts tendront à l'édification d'une Maison du peuple. Les 5 centimes de bénéfice que laisse la vente des vêtements au Bazar social seront affectés à ce but. Le Bazar social n'en continuera pas moins à soutenir toutes les grèves et luttes françaises. Provisoirement le Club socialiste international a pris son siège au grand Bazar social français.

Tout ouvrier français, de passage à Courtrai, qui aurait besoin de secours ou de renseignements peut s'y présenter ; il y trouvera toujours bon accueil. Ceux qui seront porteurs d'une carte de membre d'un Club socialiste français ou d'une lettre de recommandation seront plus particulièrement assistés.

Citoyens français, nous devons vous mettre en garde contre une manœuvre scandaleuse.

Les anarchistes se sont alliés au parti clérical et aux marchands tailleurs cléricaux, dans le but d'abattre le Bazar Social Français et son Club socialiste international qui est la terreur des cléricaux.

On place à la gare de Courtrai, à l'arrivée de tous les trains français, une nuée de stipendiés, qui diffament le Bazar Social français de toutes façons.

Plusieurs de ces individus sont porteurs de grandes affiches émanant d'un club aux tendances anarchistes, par lesquelles ils cherchent à détourner les Français du Bazar social pour les entraîner dans les magasins de vêtements de couvents.

Le Bazar Social Français, ainsi que le club international, déclarent qu'ils n'ont rien de commun avec les anarchistes qui se sont alliés aux cléricaux pour tenter de jeter sur le pavé toute une série d'ouvriers tailleurs, socialistes déterminés, et de renverser le Bazar social Français qui paie le plus haut salaire de la Belgique.

C'est la seule maison de commerce socialiste à Courtrai : tout acheteur peut se faire expliquer par le personnel de la maison leurs heureuses conditions de travail, de salaire et de traitement !

Citoyens français, n'oubliez pas que c'est le Bazar social français, qui est allé planter le premier drapeau rouge à Courtrai et qu'il continuera à y flotter, malgré les 27 procès-verbaux qui lui ont été appliqués de ce chef.

Citoyens Français, soutenez donc tous le nouveau club socialiste *international* en allant vous habiller au Grand Bazar Social Français. — Un drapeau rouge flotte sur la toiture et les dimanche et lundi, un drapeau français est au balcon.

Les magasins de vêtements se trouvent au 1er étage. Sous peu AGRANDISSEMENTS.

Le directeur du Grand Bazar Social Français,

A. J. LA MARR.

Marchés de Lille du 10 Juin

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 97 00 à 00 00 — En pain n° 1 (cote offic.), 98 50, n° 2 (cote com.), ... à .. ..

Cuite 1er jet (cote com.), 24,25 à .. .. — 88° (cote offi.), 25,25 à .. ..

ALCOOLS — 3/6 fin disp., 38,50 offert .. .. demandé.

BOURSE DE LILLE

du 10 Juin

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	.....	11300	11000
Anzin	.....	5050	5000
Bruay	26150	26200	26000
Bully	.....	2370	2350